



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis N° 7/2018
Au Conseil communal**

Règlement du Cimetière de Duillier

Déléguée municipale

Mme Claudine Vanat Gachet, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Le règlement actuel du cimetière de Duillier date de mai 1994. Son contenu des plus sommaires n'est plus conforme aux modifications apportées dans le règlement cantonal du 12 septembre 2012 sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres. En parallèle du préavis sur le réaménagement du cimetière communal, nous vous proposons un nouveau règlement du cimetière de Duillier, ainsi que ses tarifs en annexe.

Ce règlement a d'ores et déjà été validé par les services juridiques du canton.

Il tient compte des nouveaux aménagements prévus dans notre cimetière, à savoir les dispositions liées aux concessions, au Columbarium ainsi qu'au jardin du Souvenir, entre autres.

Conclusions

Au vu des éléments évoqués dans le présent préavis, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 7/2018 relatif au règlement du Cimetière de Duillier,
- vu le rapport de la commission ad'hoc,
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- ouï les conclusions des rapports des deux commissions susmentionnées,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 7/2018 relatif au règlement du Cimetière de Duillier.
2. d'adopter le règlement du Cimetière de Duillier et son annexe.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 août 2018, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

<p>Le Syndic</p>  <p>Jacques Mugnier</p>		<p>Le Secrétaire</p>  <p>Andres Zähringer</p>
---	---	--

Annexes : Règlement du cimetière de Duillier et son annexe